

Montréal, le 25 août 2021

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : **Toutes les parties intéressées**

Objet : **Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions
des services de transport pour les années 2021 et 2022
Dossier R-4167-2021**

Notre lettre d'un peu plus tôt aujourd'hui comportait une erreur de frappe.

En effet, le délai accordé à EBCC et OC pour le dépôt de leur demande d'intervention, budget de participation et liste de sujets est jusqu'au **26 août 2021 à 16 h.**

Tel que mentionné, les autres dates d'échéances prévues à la décision D-2021-101 demeurent inchangées.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml